



HAL
open science

Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe

Marie Pouillès Garonzi

► **To cite this version:**

Marie Pouillès Garonzi. Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe. Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux, 2020, LXXIII (282), pp.293-311. 10.4000/com.12363 . halshs-04149652

HAL Id: halshs-04149652

<https://shs.hal.science/halshs-04149652>

Submitted on 3 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES FRONTIÈRES CHYPRIOTES : ÉTUDE D'UN PHÉNOMÈNE POLYSÉMIQUE ET POLYMORPHE

[Marie Pouillès Garonzi](#)

Presses universitaires de Bordeaux | « [Les Cahiers d'Outre-Mer](#) »

2020/2 n° 282 | pages 293 à 311

ISSN 0373-5834

ISBN 9791030007008

DOI 10.4000/com.12363

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2020-2-page-293.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses universitaires de Bordeaux.

© Presses universitaires de Bordeaux. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

282 | Juillet-Décembre

Devenirs de(s) villes nouvelles dans les Suds

Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe

Marie Pouillès Garonzi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/com/12363>

DOI : 10.4000/com.12363

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2020

Pagination : 293-311

ISSN : 0373-5834

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique

Marie Pouillès Garonzi, « Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 282 | Juillet-Décembre, mis en ligne le 01 janvier 2023, consulté le 21 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/com/12363> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.12363>

© Tous droits réservés

COM DES CONCOURS

Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe

Marie Pouillès Garonzi¹

Résumé

Cet article a pour but de mettre en relief le caractère polysémique des frontières chypriotes, dont l'avenir reste en suspens aujourd'hui. Elles sont abordées tant sur le plan matériel (Ligne Verte, enclaves/exclaves), qu'immatériel (frontières maritimes, frontières mentales) et les anthropo-productions émanant de la frontière sont examinées sous le prisme du tourisme, de l'art et de l'engagement citoyen.

Mots-clés : Ligne Verte, enclave, frontière maritime, frontière mentale, tourisme, art, société civile, Chypre

Abstract

This article highlights the polysemic nature of the Cypriot borders, the future of which remains unresolved today. They are approached both on a material (Green Line, enclaves/exclaves) and immaterial level (maritime borders, mental borders) and human-productions emanating from the border are examined through the prism of tourism, art and civic engagement.

Keywords : *Green Line, enclave, maritime border, mental border, tourism, art, civil society, Cyprus*

La nouvelle question d'étude sur les frontières au programme des concours de l'agrégation et du CAPES de géographie 2021 permet de mettre en exergue, dans le présent article, la question des frontières chypriotes. Celles-ci sont multiples, ancrées tout autant dans la matérialité que dans l'acception

1. Laboratoire Environnement Ville Société – UMR5600, Université Lumière Lyon II ED 483, doctorante en géographie, marie.pouillesgaronzi@univ-lyon2.fr

intangibles. La question de la définition de la frontière reste une tâche assez complexe, tant son sens est étudié, examiné, sémantisé de façon diverse dans les sciences humaines et sociales. Quelques définitions proposées par des géographes peuvent nous éclairer.

Dans leur *Atlas des frontières*, Bruno Tertrais et Delphine Papin proposent cette définition : « c'est une limite géographique – ligne ou espace – dont le tracé reflète les relations entre deux groupes humains : rapport de force militaire ou diplomatique, mais aussi traditions ou relations de bon voisinage. C'est en quelque sorte de l'histoire inscrite dans de la géographie, ou « du temps inscrit dans l'espace » (Michel Foucher) » (Tertrais & Papin, 2016, p. 13). Pour Jean-François Staszak, les frontières représentent « tout dispositif géographique qui opère une division à la fois sociale et spatiale » (Staszak, 2017, p. 25). Il est intéressant également de se questionner sur le sens étymologique du mot frontière et de le comparer dans différentes langues pour voir l'écueil qui peut exister entre les définitions. Ainsi, on peut convoquer Bernard Reitel qui explique que « le mot «frontière» vient du terme «frontier» qui désigne en latin la ligne de front d'une armée » (Reitel, 2017, p. 53). Cette définition est aussi reprise par Anne-Laure Amilhat Szary qui énonce qu'« en français et dans les langues latines, la notion fait référence au vocabulaire militaire, à la notion de face-à-face violent (l'affrontement). » (Amilhat-Szary, 2015, p. 19). L'auteure souhaite cependant apporter plus de dimension à cette définition que l'on retrouve dans les langues latines et met en parallèle les définitions anglaise et allemande du mot frontière qu'elle définit de la sorte : « en anglais, c'est au champ sémantique du lien que la *boundary* fait appel (*to bind*, relier). Si l'on pense au terme allemand de *grenze*, on ouvre encore un autre pan de l'imaginaire frontalier, le mot dérivant d'un terme polonais proche signifiant la borne, c'est-à-dire un ancrage matériel ponctuel pour soutenir une ligne qui n'existe que comme construction mentale [...] » (*ibid.*). Elle nous fait remarquer ainsi qu'« aucun de ces mots ne parle de limite linéaire, de frontière ligne » (*ibid.*). C'est pour cela que l'auteure démontre la complexité à définir la frontière car celle-ci ne peut être selon elle « qu'un lieu étrange tant sa définition pose question. » (*ibid.*). Bernard Reitel note lui aussi « le caractère ambivalent de la frontière : tantôt fixe, tantôt fluctuante, elle semble à la fois associer et dissocier, différencier et articuler. » (*op. cit.* p. 54). Nous allons ainsi nous appuyer sur le principe de frontières en mouvement. Bernard Reitel explique que « la frontière instituée fonctionne grâce à un jeu de fermetures et d'ouvertures que traduisent des durcissements (*bordering*), des dévaluations (*debordering*), voire des raffermissements (*rebordering*). » (*op. cit.* p. 55).

Les frontières chypriotes contemporaines sont soumises à des dynamiques de « *debordering* » et « *rebordering* » face à une actualité mondiale instable.

Elles sont multiples sur les plans matériels et immatériels. Comment appréhender la diversité des frontières chypriotes ? L'article s'intéresse d'abord aux frontières matérielles protéiformes, avec la question de la Ligne Verte et des enclaves et exclaves, puis aborde le reflet immatériel des frontières tangibles, avec l'étude des frontières maritimes et des frontières impalpables présentes dans le quotidien des insulaires. Enfin, les anthropo-productions de la frontière seront examinées, sous le prisme du tourisme, de l'art et de l'engagement citoyen.

I - Des frontières matérielles protéiformes

1 - La question de la Ligne Verte, entre *debordering* et *rebordering*

Cette barrière peut faire écho aux autres Lignes Vertes du bassin Levantin (celle de Beyrouth et celle entre Israël et ses voisins) ou encore celle entre l'Inde et le Pakistan, établie en 1914 entre les territoires du Sindh et du Kutch d'après Bruno Tertrais & Delphine Papin (*op. cit.*, p. 133). Son nom viendrait de l'action de l'officier britannique ayant réalisé le tracé de la ligne au crayon vert sur la carte de Chypre. Elle est également appelée « Ligne Attila » du côté Nord de l'île par les habitants turcophones (en référence aux noms des interventions turques de l'été 1974). Nous prenons le parti de l'étudier ici comme un phénomène frontalier, non pas dans un but de légitimer (ou non) l'existence des deux entités et de la ligne en elle-même. L'étude de la Ligne Verte permet de voir ce qu'elle produit : une barrière avec des conditions de franchissement similaires à certaines frontières étatiques, une « aubaine frontalière » (Rosière, 2020, p. 73) pour certains acteurs (ex : touristiques et économiques), un artéfact à abattre ou à consolider pour d'autres (ex : artistes et sociétés civiles).

Étienne Copeaux et Claire Mauss-Copeaux expliquent la pierre d'achoppement qui existe quand on parle de la Ligne Verte comme frontière : « pour les autorités d'Ankara et de Nicosie-nord, la Ligne verte est une frontière d'État. [...] Pour la partie grecque, la seule frontière existante est la mer ; mises à part les limites des camps britanniques, aucune frontière ne traverse l'île. » (Copeaux & Mauss-Copeaux, 2011, p. 5). Nommer la Ligne Verte comme « frontière » reste donc problématique, car elle est considérée comme « limite illégale » (*ibid.*) par la République de Chypre. Pourtant cette barrière a des effets similaires qu'il convient d'examiner.

Encart géo-historique

Situation géographique : île au cœur du bassin levantin, aux confins de la Méditerranée orientale et définie comme un « carrefour de civilisations » (Pouilloux, Schaeffer).

Chronologie sélective :

- *Âge de Bronze Récent* : hellénisation de l'île.
 - Vague successive d'occupations par différents acteurs : Moyen-Âge chypriote marqué par les byzantins, les croisades, particulièrement par les conquêtes de Richard Cœur de Lion, de Guy de Lusignan et des Vénitiens.
 - 1571 : colonisation de l'île par l'Empire Ottoman. Cette période d'administration ottomane dure trois siècles. L'intégration des Anatoliens se fait sans grands heurts.
 - 1878 : cession du pays aux Britanniques : la Grande Bretagne obtient un droit d'administration de Chypre qui devient officiellement une colonie en 1925. **Les Britanniques doivent faire face à une population grécophone réclamant l'union à la Grèce : l'Enosis.**
 - *Années 1930* : début des actes révolutionnaires (grandes émeutes de 1931 : *Oktovriana*).
 - *Années 1950* : **le conflit colonial violent s'accélère**. Une lutte armée et une série d'attentats sont menés par les partisans et combattants de l'EOKA A (milice nationaliste chypriote-grecque pro-*Enosis*) dès 1955 ainsi que par les partisans de la TMT (milice nationaliste chypriote-turque) favorable au *Taksim* (le « partage » en turc) à partir de 1958. Le conflit s'accroît avec une **hostilité grandissante entre Chypriotes grecs et turcs**, mais la violence est également intra-communautaire.
 - 1955-1959 : conflit contre le Royaume-Uni : la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne se rencontrent en février 1959 à Zürich pour la signature d'un traité tripartite assurant le droit d'intervention sur l'île en tant que puissances garantes.
 - 16 août 1960 : l'indépendance de Chypre est signée et devait mettre fin aux conflits de décolonisation. Mais les années 1960 sont marquées par des affrontements inter et intracommunautaires.
 - 1963-1964 : **Pic des troubles inter et intracommunautaires, débouchant sur l'instauration de l'UNFICYP : la mission onusienne** de maintien de la paix à Chypre.
 - 15 juillet 1974 : les membres de l'EOKA B proclament un **coup d'État** contre l'archevêque Makarios **afin de rattacher Chypre à la Grèce**.
 - 20 juillet et 14 août 1974 : devant cette menace, la **Turquie**, puissance garante, réplique immédiatement avec le lancement de **l'opération Attila** (en deux phases, aux dates énoncées) visant à débarquer sur les côtes septentrionales de l'île. **Jouant de son droit d'intervention, elle occupe près d'un tiers de l'île**, dans un souci (initial) d'assurer la sécurité et de protéger les droits de la minorité turque de Chypre.
 - 1974 : **la séparation de l'île se matérialise autour de la Ligne Verte, et son franchissement est rendu impossible.**
 - 15 novembre 1983 : **la République Turque de Chypre Nord (RTCN) est autoproclamée**, dirigée par Rauf Denktaş : illégale aux yeux de la communauté internationale, reconnue seulement par la Turquie. Maintien du *statu quo* : les espoirs de réconciliation se sont amoindris et les tentatives de réunification n'ont pas abouti à un accord pérenne.
 - 2004 : **le plan Annan est rejeté** par la majorité des Chypriotes grecs (objectif : réunification des deux entités et établissement d'une nouvelle république fédérée).
- Chypre fait son entrée dans l'Union Européenne** (hors espace Schengen).
- 2003-2018 : **la Ligne Verte s'entrouvre. Neuf points de passage ont été aménagés en quinze ans (situation en décembre 2020, voir fig.1). L'île est partagée en deux entités** : la République de Chypre, au Sud, et la République Turque de Chypre Nord.

En gras : éléments essentiels concernant la division du pays

En rouge : dates clés autour de l'établissement de la Ligne Verte et son entrouverture

Ref : Fourrier, 2008 ; Vassiliou, 2005, p.414 ; Petithomme, 2014, p.9 ; Gauny, 2006 ; Papadakis, 2008 ; Bertrand, 2019

L'« horogénèse »² de la Ligne Verte chypriote telle qu'on la connaît aujourd'hui remonte à 1974 même si son origine trouve un fondement antérieur. La séparation des communautés chypriotes-grecques et chypriotes-turques a débuté pendant les heurts de 1958-1964, où « l'île a subi de 1964 à 1974 une première division *de facto*, en un territoire « grec » parsemé de 45 enclaves « turques » » (*ibid.*, p. 1). Ce morcellement du territoire et la scission communautaire s'entérinent en 1974, avec la matérialisation de la Ligne Verte qui restera quasi-hermétique jusqu'en 2003.

Cette barrière physique longue de 180 km est une zone démilitarisée constituée de deux lignes de cessez-le-feu, accueillant une zone tampon en son sein dont la largeur peut varier de 3 m à 7,5 km³. La zone tampon est appelée « zone morte » en grec (*nekri zoni/νεκρή ζώνη*), pourtant, elle n'est pas dénuée de vie et de présence humaine : cette dernière est composée de quelques villages et de zones en friches (dont certains segments sont encore minés) ou de champs cultivés par exemple. Cet espace représente un peu plus de 3 % du territoire insulaire et est administré par l'ONU (Copeaux, Mauss-Copeaux, *op. cit.* p. 4). La Ligne Verte coupe la capitale de Nicosie en deux, Lefkosía (Λευκωσία) au Sud, Lefkoşa au Nord. C'est dans la capitale (et notamment dans la vieille ville) que sa matérialisation varie sensiblement.

Les travaux d'Anna Casaglia (2010) explicitent les différences de matérialisation de la frontière. L'auteure met en lumière les différences de concrétisation de la frontière : au Sud, on retrouve des sacs de sable, des barbelés, rien de « solide » ce qui peut signifier que la partie sud n'accepte pas la partition et ne matérialise pas la frontière de la même façon que dans le nord où on retrouve des murs de béton construits après 1974 pour concrétiser la frontière et l'existence d'un pays « indépendant » (p. 72). (Pouillès Garonzi, 2020)

La Ligne Verte fractionne donc l'île en deux entités, regroupant en majorité les populations grecques au Sud et turques au Nord après les échanges de population de 1975⁴. La souveraineté de la République de Chypre (sud) s'étend *de jure* sur le territoire insulaire dans son intégralité. Mais *de facto*, la Ligne Verte fait obstacle et les autorités auto-proclamées de la RTCN, non-reconnues par la communauté internationale à l'exception d'Ankara, gouvernent les terres septentrionales de l'île. Même après son ouverture en 2003, la Ligne Verte participe ainsi à l'imbraglio juridique concernant la question de la

2. Néologisme inventé par Michel Foucher en 1989 désignant la genèse des frontières (du grec horos : frontière)

3. Ligne Verte : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligne_verte_\(Chypre\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligne_verte_(Chypre))

4. Quelques exceptions sont à compter : ex des habitants chypriotes-grecs et maronites ayant refusé la migration au sud et résidant toujours dans le nord de l'île. Pour en savoir plus sur les accords de Vienne et les enjeux migratoires, voir Nicolas Kazarian, « La Question chypriote aux prises avec les enjeux migratoires de la Turquie », *Anatoli* [Online], 3 | 2012, Online since 01 August 2016

souveraineté à Chypre et du contrôle du territoire. L'édifice s'est, en effet, ouvert un an avant l'entrée de Chypre dans l'Union Européenne⁵. Entre 2003 et 2018, neuf points de passage (*checkpoints*) ont été établis à travers l'île. Ceux-ci peuvent être traversés par tout type de véhicules ou réservés seulement aux piétons⁶. L'ouverture de la Ligne Verte est inscrite depuis 2003 dans une optique et politique de « *debordering* », où la « frontière » tend à s'entrouvrir. La « défrontiérisation » de la Ligne Verte peut cependant être nuancée. Celle-ci reste toujours un obstacle pour les populations ne pouvant la franchir aisément, et elle connaît des manœuvres de « *rebordering* » avec la crise du Covid-19, qui a provoqué une « refrontiérisation » de la Ligne Verte avec la fermeture de *checkpoints* dès février 2020.

Les conditions de traversée de la Ligne Verte sont facilitées pour une partie des usagers. Les ressortissants de l'Union Européenne, par exemple, peuvent la franchir librement en montrant leurs documents d'identités. D'autres ressortissants doivent accompagner leurs passeports d'un permis de séjour valide leur permettant la traversée. Pour d'autres, des visas sont nécessaires pour franchir la Ligne Verte, frontière extrême orientale (sans existence légale) de l'Union Européenne (Copeaux, Mauss-Copeaux, *op. cit.*, p. 8). Les différences de circulation et de passage de la « frontière » sont donc visibles sur l'île. Pour une partie des habitants de l'île, la Ligne Verte reste toujours hermétique, tandis qu'elle est franchissable sans grande difficulté pour d'autres.

Étienne Copeaux explique également que la fonction de la Ligne Verte est « de fermer l'Europe à l'immigration » ce qui se fait « avec difficulté, car les autorités du nord ne sont guère vigilantes, et celles du sud mettent beaucoup de mauvaise volonté à contrôler le côté sud de la Ligne verte, car ce serait, à leurs yeux, reconnaître officiellement son existence. » (Copeaux, *op. cit.*, p. 58). Cela entraîne une difficulté à contrôler les flux migratoires « illégaux » et donc les frontières extérieures de l'île, ce qui retarde son entrée dans l'espace Schengen (Clochard, 2008). Le passage clandestin de la Ligne Verte depuis le Nord est une des voies entreprises par les migrants⁷ pour accéder à la République de Chypre. Marie Redon met en exergue les chiffres de 2018 concernant les demandes d'asiles enregistrées dans la République de Chypre : elles sont passées de 2 871 en 2016 à 7 761 en 2018 « ce qui fait de Chypre le pays recevant le plus grand nombre de demandes au sein de l'UE rapportée au nombre d'habitants. » (Redon, 2019, p. 136-137).

5. Chypre devait à cet égard avoir réglé le problème territorial évoqué ci-dessus afin de compter parmi les rangs des 28, ce qui n'a pas été le cas en définitive

6. Liste des *checkpoints*, Ministère des Finances de la RoC <https://www.mof.gov.cy/mof/customs/customs.nsf/All/05AEEF243C9BFC8BC22572BF002D0A28?OpenDocument>

7. Mais pas la seule, d'autres routes migratoires sont utilisées.

Depuis février 2020, la pandémie de coronavirus a rebattu les cartes d'ouverture des *checkpoints* chypriotes. Dès le 28 février, la fermeture de quatre points de passage entre le nord et le sud a été demandée par les autorités de la République de Chypre afin de contenir l'épidémie sur l'île⁸. Cette « refrontiérisation » comporte son lot de tensions : elle entrave voire empêche la libre circulation (déjà limitée) des individus sur l'île. Des manifestants pro-réunification ont marqué leur désapprobation et milité pour la réouverture des points de passage. L'évolution de la pandémie a conduit les autorités des deux entités à prendre des mesures de plus en plus restrictives jusqu'à la fermeture de tous les *checkpoints* pendant plusieurs semaines au printemps 2020. En juin de la même année, un retour de la circulation⁹ de certains individus a été permis¹⁰, moyennant des mesures de contrôle sanitaire élargies¹¹. Au printemps 2021, la traversée de la Ligne Verte reste fortement perturbée et limitée¹².

C'est la première fois depuis 2003 que les *checkpoints* ferment pendant une période aussi longue. Cela pointe du doigt les différentiels décisionnaires politiques, où deux autorités prennent des décisions sans véritable concertation concernant l'entrée et la sortie des individus sur le territoire et la mise en place d'un protocole sanitaire conjoint. Cet épisode est aussi révélateur des processus de « *debordering* » qui ont mis des décennies avant d'aboutir, et qui peuvent être remis en question et tournés en politiques (ici sanitaires) de « *rebordering* » avec une rapidité déconcertante. L'ouverture et la fermeture de la Ligne Verte s'opèrent de façon fluctuante et prouvent la fragilité des processus de frontiérisation. L'exemple de la Ligne Verte, barrière qui fait émaner une « frontière » physique au sein du territoire insulaire, n'est pas la seule limite territoriale existante à Chypre, en témoignent les phénomènes d'enclaves et d'exclaves dans l'espace chypriote.

8. Fermeture des *checkpoints* à Chypre : quand le coronavirus ravive des tensions sur l'île https://www.rtbf.be/info/monde/detail_fermeture-des-checkpoints-a-chypre-quand-le-coronavirus-ravive-des-tensions-sur-l-ile?id=10450468

9. À l'exception du *checkpoint* piétonnier de la vieille ville de Nicosie qui reste fermé.

10. La période des fêtes de fin d'année 2020 donne lieu à de nouvelles restrictions de traversée imposées : Coronavirus : North ends ban on Turkish Cypriots workers crossing south (Updated). By Evie Andreou December 16, 2020 <https://cyprus-mail.com/2020/12/16/coronavirus-north-ends-ban-on-turkish-cypriots-workers-crossing-south-updated/>

11. Pour en savoir plus : Coronavirus : Checkpoints open but some report problems (update 3). By Katy Turner June 21, 2020, <https://cyprus-mail.com/2020/06/21/coronavirus-checkpoints-open-but-some-report-problems/>

12. Juin 2021, des discussions sont en cours quant à la réouverture prochaine et totale des *checkpoints*.



Figure 1 - Carte de Chypre, mise en perspective de la circulation insulaire et ses limites Clément Bouyssou pour Marie Pouillès Garonzi, 2020

2 - Enclaves et exclaves sur le territoire chypriote

Les phénomènes d'enclaves et d'exclaves sur le territoire chypriote sont aussi une particularité spatiale à prendre en compte. La carte proposée (figure 1) matérialise l'exclave de Kokkina/Erenköy, « appartenant » à la RTCN, enclavée dans le territoire de la République de Chypre, au Nord-Ouest du pays. Une portion de Ligne Verte entoure l'exclave septentrionale. Cette particularité territoriale de la baie de Morphou est le résultat de la période de violences intercommunautaires de 1963-1964. La région de Tylliria/Dillirga¹³ a été le théâtre de combats en 1964, où un cessez-le-feu imposé par l'UNFICYP a permis l'arrêt des heurts et l'établissement de cette zone particulière. Depuis 1976, tous ses habitants ont été transférés dans un village au Nord-Est de Chypre¹⁴ et l'exclave sert de garnison militaire turque. Elle est un haut-lieu symbolique de commémoration pour les autorités et les habitants du nord de l'île. Au Sud, elle est inaccessible pour les civils : il est nécessaire de la contourner ce qui rallonge les temps de trajets dans cette région (voir figure 1). Des pourparlers sont en cours pour ouvrir la route, permettant de raccourcir l'itinéraire des usagers et revitaliser la région.¹⁵ Cette exclave

13. Une chanson folklorique dédiée à ce territoire existe à la fois en grec et en turc.

14. Village de Gialoúsa renommé Yeni Erenköy qui signifie « la nouvelle Erenköy » en turc.

15. House passes resolutions on Hagia Sophia, and Kokkina, Pyroi crossings.

By Evie Andreou July 17, 2020 <https://cyprus-mail.com/2020/07/17/house-passes-resolutions-on-hagia-sophia-and-kokkina-pyroi-crossings/>

de la RTCN enclavée dans le territoire de la République de Chypre est un écueil vivace pour les populations, un territoire hors d'atteinte et fortement symbolique dont l'accès est toujours discuté sur la table des négociations. Elle est une marque d'entrave à la circulation, une discontinuité géographique. Elle rajoute une barrière, une frontière dans le territoire insulaire. D'autres exemples explicitent le phénomène frontalier polymorphe à Chypre.

S'ajoutent à la région de Kokkina/Erenköy les deux exclaves britanniques. Les bases militaires d'Akrotiri, au Sud-Ouest (dans le district de Limassol) et Dhekelia, au Sud-Est (dans le district de Larnaca) sont des territoires britanniques¹⁶, délimités physiquement dans le paysage insulaire. Négociées lors de l'indépendance du pays, ces zones de souveraineté britannique sont néanmoins accessibles : le passage est autorisé pour traverser les bases et permettre une circulation fluide dans la région (sauf certains bâtiments militaires où le passage est contrôlé). Dans ces territoires britanniques se pose également la question des enclaves chypriotes au sein de la base de Dhekelia. Des villages (Xylotýmbou et Ormidhia) et la centrale électrique, sous contrôle de la République de Chypre se fondent dans le territoire du Royaume Uni¹⁷. Ces bases représentent près de 3 % du territoire (Péchoux, 2002, p. 100). Ces phénomènes d'enclaves et d'exclaves sur le territoire chypriote multiplient la matérialisation de frontières sur l'île. La barriérisation, plus ou moins perméable du territoire chypriote est une question géopolitique clé. D'autres frontières, moins tangibles dans leurs formes, sont cependant tout aussi épineuses et méritent réflexion.

II - Le reflet immatériel des frontières tangibles

1 - Les frontières maritimes de l'île au cœur d'un imbroglio régional/mondial

Une question vive et d'actualité concerne le contentieux maritime en Méditerranée Orientale où Chypre figure parmi les protagonistes principaux. Les rivalités régionales se sont accrues à l'été 2020, sur un théâtre conflictuel autour des ressources sous-marines/gisements et du partage des mers. En effet, la Turquie, n'ayant pas ratifié la Convention de Montego Bay, ne reconnaît pas les limites attribuées de sa Zone Économique Exclusive en Méditerranée Orientale et en Mer Égée. Elle est en conflit avec ses voisins, dont la Grèce qui est soutenue et appuyée militairement par ses alliés (notamment par l'Italie

16. S'ajoutent à cela des sites militaires britanniques repartis sur l'île.

17. Cette base compte également un village exclavé hors de Dhekelia. Ayios Nikolaos est sous contrôle britannique et relié à la base par une route contrôlée par le Royaume Uni.

et la France)¹⁸. Si Ankara et Athènes mènent bataille (sur fond de menaces jusqu'à présent) en Méditerranée Orientale pour revoir les limites des ZEE et l'exploitation des ressources, Nicosie fait également partie de l'imbroglia maritime et y joue un rôle décisif. Joëlle Dalègre explique ainsi que « la Turquie en effet refuse de reconnaître les limites fixées par la République de Chypre et de négocier avec elle, car elle juge que cet État n'est pas un interlocuteur valable puisqu'il ne représente *de facto* que les Chypriotes grecs ; [...] elle juge qu'aucune recherche¹⁹ ne peut avoir lieu avant le règlement de la «question chypriote» » (Dalègre, 2020, p. 213-214). La pierre d'achoppement entre Chypre et la Turquie pose la question des frontières maritimes de l'île. La dispute est régionale, englobant les pays voisins. Les gisements d'hydrocarbures et de gaz sont un motif de dispute frontalière au large des côtes chypriotes et demeurent une question complexe quant à leur exploitation (*ibid.*, p. 221). Les frontières maritimes sont ici présentées comme un contentieux de taille, entre Chypre et la Turquie, en Méditerranée Orientale et Mer Égée où elles sont vues sous le prisme du *casus belli* régional, voire global. On peut cependant mettre en avant la frontière maritime en tant que ressource et facteur de coopération, comme le démontre Ioannis Géorgikopoulos dans son article mettant en exergue les échanges entre l'île de Castorizo et Kaş (Géorgikopoulos, 2018). On pourrait espérer voir la frontière belligère changée en processus de coopération régional à Chypre, où les frontières maritimes profiteraient de l'« alışveriş » (« échanges de biens et culturels » *ibid.*) explicité par l'auteur. Au-delà des frontières immatérielles maritimes, d'autres phénomènes frontaliers impalpables ancrés dans les mentalités sont à étudier.

2 - Rémanence des frontières impalpables

Des frontières mentales et des processus autant psychiques que spatiaux s'ajoutent aux barrières matérielles évoquées plus haut. Autour de la Ligne Verte, se cristallisent des questions d'« habiter », de pratiques frontalières liées à la traversée ou son refus et des rémanences discursives sur la séparation des communautés par cette barrière. Si on s'intéresse seulement au cas de Nicosie, des chercheurs ont observé différentes façons de « vivre la frontière » : de ceux qui en font un emblème idéologique et identitaire, à d'autres qui cherchent à composer avec, voire à l'effacer. Le titre du chapitre de Marion Sabrié (2020), « entre faire «frontière» et l'effacer : Nicosie la schizophrène ? » fait

18. Yves Bourdillon, La Grèce et la Turquie se toisent en Méditerranée orientale, *Les Échos*, mis en ligne le 27 août 2020, <https://www.lesechos.fr/monde/europe/la-grèce-et-la-turquie-se-toisent-en-mediterranee-orientale-1236921>

19. Concernant les gisements et ressources.

écho à ces problématiques. La Ligne Verte est à la fois symbole de division et d'occupation du pays (au Sud) et de barrière protectrice muée en prison (au Nord) (Alpar Atun & Doratli, 2009, p. 124). Les rues de la vieille ville de Nicosie, autant côté Nord que Sud ont été fortement délaissées par les populations autochtones pour être réhabitées par les populations allochtones paupérisées (notamment d'Asie/Europe du Sud-Est, Afrique Subsaharienne et du Machrek à Nicosie Sud, et par des populations anatoliennes et d'Afrique Subsaharienne en particulier côté nord). La « frontière » reste visible et tangible, et transparait dans les pratiques géographiques des habitants. Certains vont l'associer à la fracture du pays et aux stigmates toujours présents, d'autres vont au contraire faire de l'édifice un marqueur, certes de division, qu'il faut traverser afin d'aller vers l'autre. De nouvelles pratiques de la ville sont examinées par Yannis Carmenos et Marion Sabrié. Les auteurs expliquent ainsi qu'« aujourd'hui, les rues qui longent la Ligne Verte sont notamment envahies en soirée par les jeunes générations, qui n'ont pas vécu la partition de 1974, qui viennent boire un café ou un verre entre amis. [...] Très lentement, le centre-ville se repeuple et les populations qui y déménagent viennent de classes aisées, du moins davantage qu'une grande partie des habitants actuels. C'est aussi une nouvelle pratique de l'espace frontalier qui permet sa reconsidération. Le centre-ville se recentre progressivement vers le nord avec le retour dans la vieille ville d'activités économiques, mais aussi d'habitants, qui ne vivaient pas ou plus » (Carmenos & Sabrié, 2018, p. 14-15). Cette observation peut également se vérifier, dans une certaine mesure, dans la vieille ville du nord où on retrouve de nouveaux cafés et endroits « à la mode » qui s'ajoutent aux activités touristiques et économiques. Les nouvelles pratiques transfrontalières permettent ici « d'effacer la frontière », de faire du mur de la Ligne Verte une partie du décor des bars, restaurants et autres lieux de loisirs désormais plébiscités.

L'acte de la traversée de la Ligne Verte met aussi en exergue la discontinuité qui existe encore après l'ouverture des points de passage. Dans un rapport publié en 2019, Fadıl Ersözer montre l'« asymétrie » des traversées de la Ligne Verte entre les deux communautés majoritaires de l'île. Selon lui, il y a plus de passages effectués par les Chypriotes turcs vers le Sud (deux fois plus fréquents que pour les Chypriotes grecs se rendant au Nord). L'auteur explique en partie cette différence par les discours toujours présents dans les mentalités des Chypriotes grecs pour qui la traversée de la Ligne Verte est « inappropriée » (Ersözer, 2019, p. 34-35). Elle peut être synonyme de trahison, de reconnaissance explicite de la RTCN par exemple. Il existe un paradoxe entre les Chypriotes du Sud qui traversent la Ligne Verte vers le Nord afin de faire le plein de carburant et pour acheter des biens moins onéreux qu'en République de Chypre, et ceux qui refusent catégoriquement de dépenser de l'argent lors

de la traversée de la Ligne Verte afin de ne pas faire fructifier l'économie de la RTCN (Webster & Timothy, 2006, p. 175). Ces dissymétries de passage à travers la Ligne Verte montrent l'écart de perception de la « frontière ». Cette dernière peut être franchie facilement par une partie des habitants ou touristes, tandis qu'elle reste un point d'honneur chez les groupes voulant attester leur défiance face à l'existence et la légitimité d'une entité septentrionale (*ibid.*). On pourrait parler d'une « frontière psychologique » qui peut s'installer chez une partie des habitants. Même si la Ligne Verte est franchissable à certains endroits, de nombreux obstacles mentaux et sociétaux persistent pour une part de la population peu encline à cette traversée. Pour une partie des Chypriotes grecs notamment, passer la Ligne Verte et montrer ses documents d'identité équivaut à pénétrer dans un pays étranger et attester de la division effective de Chypre (*ibid.*, p. 173). Ces comportements peuvent s'expliquer, dans une certaine mesure, par la rémanence des frontières mentales induites par les politiques discursives qu'on retrouve par exemple dans les écoles. Des rhétoriques nationalistes de méfiance envers l'Autre ont été examinées dans les manuels et programmes scolaires au Nord comme au Sud. Elles sont amplifiées dans la République de Chypre qui impose de « ne pas oublier, de se battre pour reconquérir » les terres perdues des « territoires occupés » du Nord de l'île (Papadakis, 2008). Notons que des réformes scolaires ont eu lieu au Nord comme au Sud, mais que dans l'absolu, ces discours restent encore ancrés dans une certaine frange de la population, même si cette vision est remise en question avec plus de vigueur de nos jours. À ces politiques s'ajoutent nombre de références conflictuelles dans l'espace public (Karaiskou, 2017 ; Pouillès Garonzi, 2020) à l'aide de monuments, stickers (fig. 2), musées et autres artefacts visuels. Ces frontières immatérielles rémanentes sont complétées par de nombreuses productions de la frontière par les habitants et visiteurs de l'île qu'il convient d'analyser à présent.



Figure 2 - Expression des frontières invisibles ; un autocollant « Je n'oublie pas » (Den Xehno/Δεν Ξεχνώ) apposé sur un panneau du PNUD par des partisans d'ELAM (ΕΛΑΜ), le parti d'extrême droite de Chypre Sud, près du *checkpoint* de la rue Ledra/Lokmaci. La partie Nord de l'île est matérialisée en rouge, et la Ligne Verte est représentée par les traces sanguinolentes du visuel. Cliché Marie Pouillès Garonzi, 2018

III - Anthro-productions des frontières chypriotes

1 - La frontière comme objet touristique

Pierric Calenge explique que « la frontière exerce un attrait particulier dans les mobilités touristiques, au point que les frontières deviennent un objet touristique en elles-mêmes » (Calenge, 2020, p. 97). Il examine sa démonstration sur le terrain chypriote, avec la mise en tourisme de la Ligne Verte. On peut évoquer ainsi la curiosité touristique qui s'éveille à Nicosie comme à Famagouste par exemple, avec la ville adjacente de Varosha/Maraş, ville fantôme interdite d'accès « occupée par l'armée turque depuis 1974 » (Petithomme, 2020, p. 126). Jérôme Lageiste et François Moullé évoquent également cette « discontinuité et ouverture à Chypre » (Lageiste & Moullé, 2015). Ils expliquent ces phénomènes touristiques de la frontière par :

Les marqueurs spatiaux subsistant en tant que témoins des affrontements, associés à la mémoire collective chypriote [...]. Cette même mémoire se trouve désormais activée par un regard extérieur curieux, celui des touristes qui reconnaît là une singularité spatiale capable de satisfaire le besoin d'altérité avidement recherché lors des expériences touristiques. (*Ibid.*, p. 14)

Cette dimension de tourisme « d'aventure », de « sensations hors du commun » se matérialise en traversant la Ligne Verte. Le franchissement de celle-ci a permis « de rendre tangible en un lieu une expérience en théorie impossible » (Calenge, *op. cit.*, p. 101). L'attrait du thanatourisme à Chypre (Baillargeon, 2016) a développé une économie autour du passage de la Ligne Verte. Il est d'ailleurs fréquent de se voir proposer des attractions touristiques autour du franchissement de la Zone Tampon ou d'approcher la ville fantôme de Varosha/Maraş par la mer sur un petit bateau de croisière. La question de la ville fantôme est au cœur de rebondissements politiques majeurs survenus dans le Nord de l'île à l'automne 2020 et dont les conséquences pourraient se faire ressentir sur l'île entière.

Le 7 octobre 2020, Ersin Tatar, à l'époque « premier ministre » du « gouvernement » de Chypre Nord et candidat aux « élections présidentielles », a annoncé l'ouverture unilatérale de la ville fantôme. Appuyé par Recep Tayyip Erdoğan, l'homme politique décida, sans concertation avec le reste du « gouvernement » de la RTCN et des autres acteurs impliqués dans le règlement de la Question chypriote, d'ouvrir l'accès à la plage et à une partie limitée de la ville de Varosha/Maraş aux civils entre midi et 17h. L'idée de développer le « tourisme sombre » dans cette ville meurtrie a été mise en exergue par les décideurs politiques à l'origine de cette initiative extrêmement controversée²⁰.

20. Le président turc, en visite à Chypre Nord le 15 novembre 2020, amplifia la controverse en voulant célébrer les 37 ans de la RTCN par un pique-nique dans la ville fantôme.

Les condamnations de ce mouvement unilatéral ont été nombreuses, de la République de Chypre à l'ONU (qui devait avoir la charge du dossier de réouverture de la ville). Cependant, cette opération s'inscrit dans une période charnière : celle des élections du leader de la RTCN, dont Ersin Tatar est sorti gagnant le 18 octobre 2020. Candidat soutenu officiellement par Ankara, favorable à un règlement du Problème chypriote par la solution à deux États (*two-state solution*), il succède à Mustafa Akıncı, ex-“président” favorable à l'avènement d'une fédération bi-zonale, bi-communautaire. Ces récents événements posent ainsi la question de l'avenir des frontières chypriotes. La solution à deux États prévoirait la partition définitive de l'île entre les entités Nord et Sud, et l'avènement de deux pays distincts²¹.

L'ouverture de la ville fantôme doit donc être analysée dans un futur proche comme une question cruciale dans le Problème chypriote et la possible reprise des négociations. Même si elle est discutée en partie comme une aubaine permettant l'afflux de visiteurs dans une optique de « tourisme sombre », la problématique s'inscrit surtout comme une question géopolitique globale. Le futur des frontières chypriotes reste incertain : à ce jour la prudence est de mise quant à son analyse. La « frontière » produit ici de nouvelles pratiques touristiques induisant l'émergence de nouveaux acteurs autour de celle-ci. Au-delà de l'aspect touristique, se jouent aussi les productions locales, notamment artistiques et sociétales.

2 - Quand la frontière inspire les arts et les combats de la société civile

Il est possible de voir comment la « frontière » qu'est la Ligne Verte inspire les créations artistiques retrouvées dans l'espace public. Pour Anne-Laure Amilhat-Szary : « les artistes donnent à voir des réalités invisibles des frontières » (*op. cit.*, p. 134). Nombreuses sont les œuvres de street-art mettant en scène une carte de Chypre réunifiée, avec des symboles de paix et de communion, ou encore d'injonctions à « briser le mur » (figure 3). Les œuvres irénistes fleurissent sur des supports variés tout autour de l'île. Elles sont souvent le reflet d'un espoir de réunification et de réconciliation des deux entités et des communautés principales de l'île. La société civile pro-rapprochement se sert de la figure de la frontière comme d'un artéfact à dépasser pour se réapproprier l'espace. La Maison de la Coopération, au cœur de la Zone Tampon à Nicosie, est un exemple de lieu pour rencontrer l'autre et outrepasser la Ligne Verte. D'autres associations citoyennes pro-réunification comme « Unite Cyprus Now » se servent de la figure frontalière

21. Les modalités de la solution à deux États sont ici simplifiées et ne sont pas définitives à ce jour. Les prochaines sessions de négociations pourront nous éclairer sur celles-ci.



Figure 3 - Œuvre de street-art près de la Ligne Verte à Nicosie Sud, appelant à « détruire le mur »

Cliché Marie Pouillès Garonzi, 2018

et de lieux symboliques comme le *checkpoint* de la rue Ledras/Lokmaci à Nicosie pour manifester leur désir de réconciliation et d'unification pérenne du pays. À l'heure des restrictions sanitaires, les manifestations pro-paix dans chaque entité ne faiblissent pas pour autant, même si la liberté de mouvement est entravée. On voit aussi fleurir sur les réseaux sociaux de nombreux projets émanant de groupes de Chypriotes soucieux de maintenir le lien entre les deux parties de l'île. L'engagement dans le monde physique se poursuit également de façon virtuelle, et ceci de façon exacerbée en 2020 et 2021.

À l'inverse, la Ligne Verte est aussi le lieu de rassemblement d'une société civile nationaliste, qui ne veut pas « oublier », qui souhaite la reconquête des « territoires occupés » et qui organise chaque année des rassemblements ainsi qu'un défilé entre *checkpoints* piétonniers de Nicosie Sud pour scander des rhétoriques nationalistes²². Des manifestations et protestations nationalistes prennent également forme à Chypre Nord²³, souvent autour des *checkpoints* et de la Ligne Verte²⁴. Cette dernière reste ici à la fois support d'une expression artistique, d'une manifestation iréniste et pro-réconciliation, tout en étant également le symbole d'une barrière entre les populations avec une visée de reconquête des terres perdues pour certains. Deux visions s'affrontent autour d'un même objet ce qui montre encore une fois la dualité et la discontinuité que produit l'objet frontière à Chypre.

Conclusion

Cet article avait pour but de mettre en relief le caractère polysémique des frontières chypriotes, dont l'avenir reste en suspens aujourd'hui. Nous avons pu aborder tant le plan matériel qu'immatériel et les anthropo-productions émanant de la frontière. La question de la Ligne Verte a constitué la majorité du raisonnement. D'autres frontières matérielles (enclaves/exclaves) et immatérielles (frontières maritimes) ont été abordées pour permettre une vue d'ensemble des phénomènes frontaliers chypriotes. Une attention particulière a été portée sur l'aspect intangible, au sens d'impalpable, que représentent les frontières à Chypre dans la vie quotidienne des habitants. Confrontées à des effets de *debordering*, *rebordering* et de discontinuités territoriales (dans des spatialités physiques et psychiques), les frontières chypriotes permettent une analyse prolifique. Le terrain de Chypre est propice à l'étude de la question des

22. John Oakes, Far-right ELAM planning big Ledra Palace demonstration on 20 July, 17th July 2017, TVINE, <http://www.t-vine.com/far-right-elam-planning-big-ledra-palace-demonstration-on-20-july/>

23. Souvent orchestrées par des membres de l'organisation ultra-nationaliste turque des Loup-Gris.

24. President calls for restraint as Dherynia demo held (update2). By Evie AndreouOctober 17, 2020 <https://cyprus-mail.com/2020/10/17/president-calls-for-restraint-at-dherynia-demo/>

frontières, car celle-ci revêt un caractère multidimensionnel dont les aspects peuvent être discutés à la lumière d'autres terrains. Avec les restrictions sanitaires liées à la crise du Covid-19 qui ont provoqué un jeu de fermeture et réouverture des checkpoints sur la Ligne Verte, et les bouleversements politiques survenus à Chypre-Nord à l'automne 2020, l'analyse de l'avenir des frontières chypriotes reste une question vive dont les conséquences pourraient retentir dans un futur proche.

Bibliographie

Alpar Atun R. & Doratli N., 2009 - Walls in Cities : A Conceptual Approach to the Walls of Nicosia. *Geopolitics*, 14(1), 108-134. <https://doi.org/10.1080/14650040802578682>

Amilhat-Szary A.-L., 2015 - *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, PUF, 142 p.

Baillargeon T., 2016 - « Le tourisme noir : l'étrange cas du Dr Jekyll et de M. Hyde ». *Téoros : Revue de Recherche En Tourisme*, 35(1). Consulté 5 janvier 2020, à l'adresse https://www.academia.edu/28967556/Le_tourisme_noir_1_%C3%A9trange_cas_du_Dr_Jekyll_et_de_M._Hyde

Bertrand G., 2019 - « À Chypre, le mur tombe-t-il ? », *Humains, ACAT (France)*, 2019, *Des murs entre les hommes*, 22-23.

Calenge P., 2020 - « Tourisme et frontières », in Sierra P. (dir), *Frontières*, Ellipses, 261p.

Casaglia A., 2010 - *The Green Line Sea, space and consequences of a city partition, the case of Nicosia*, Università degli Studi di Milano-Bicocca

Carmenos Y. & Sabrié M., 2018 - « Effacer la frontière : nouvelles pratiques urbaines et sociales dans la vieille ville méridionale de Nicosie », Chypre. *L'Espace Politique*, 33. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4458>

Clochard O., 2008 - « La frontière, discontinuités et dynamiques. Jeux de frontières à Chypre : quels impacts sur les flux migratoires en Méditerranée orientale ? », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/fronter/FrontScient8.htm>

Copeaux E. & Mauss-Copeaux C., 2011 - « La Ligne verte, frontière de l'Union européenne ? : Limites, frontières et démarcations à Chypre ». *EchoGéo*, 18. <https://doi.org/10.4000/echogeo.12655>

Dalègre J., 2020 - « Le gaz naturel du bassin du Levant et Chypre : bienfait ou problème ? », *Cahiers balkaniques*, 46. <https://doi.org/10.4000/ceb.14679>

Ersözler F., 2019 - *The green line regulation and its potential for cooperation in Cyprus*. 82.

Fourrier S., 2008 - « Légendes de fondation et hellénisation de Chypre. Parcours historiographique ». *Cahiers du Centre d'Études Chypriotes*, 38, 103-118.

Gauny J., 2006 - « Géopolitique de l'Union européenne. L'échec du plan Annan pour Chypre : un passage de témoin entre l'ONU et l'UE ». *Diploweb*. <https://www.diploweb.com/forum/chypre07023.htm>

Georgikopoulos I., 2018 - « Quand l'alisverissi transfrontalier fait vivre : Castellorizo et Kaş face aux crises ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 33. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4437>

Karaiskou V., 2017 - "Making Visible the Invisible : Visuality, Narrativity, and Victimhood in Greek Cypriot Memorials". *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 30(4), 399-411. <https://doi.org/10.1007/s10767-016-9245-3>

Lageiste J. & Moullé F., 2015 - « Discontinuité et ouverture à Chypre : la mise en tourisme de la frontière ». *Territoire en mouvement*, 25-26. <https://doi.org/10.4000/tem.2836>

Papadakis Y., 2008 - "Narrative, Memory and History Education in Divided Cyprus : A Comparison of Schoolbooks on the« History of Cyprus»". *History & Memory*, 20(2), 128-148.

Péchoux P.-Y., 2002 - « La zone tampon ou buffer zone des Nations unies à Chypre ». *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 205(1), 97-118.

Petithomme M., 2014 - « Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques ». *Cahiers balkaniques*, 42. <https://doi.org/10.4000/ceb.4986>

Petithomme M., 2020 - « Militarisation de l'espace et représentations sociales du conflit à Chypre du Nord ». *Cahiers balkaniques*, 46. <https://doi.org/10.4000/ceb.15349>

Pouillès-Garonzi M., 2020 - « Étudier et se rencontrer au sein d'une société divisée, perspectives de territoires d'apprentissage chypriotes ». *Géocarrefour*, 94(94/2). <http://journals.openedition.org/geocarrefour/14389>

Pouillès-Garonzi M., 2020 - « «Un musée à ciel ouvert». Les traces du passé conflictuel dans les espaces publics chypriotes ». *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, sous presse

Pouilloux J. F. A., Schaeffer C. - « Chypre antique ». *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 29 novembre 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/chypre-antique/>

Redon M., 2019 - « Géopolitique des îles ». *Le Cavalier Bleu*, 176 p.

Reitel B., 2017 - « La frontière, une approche polysémique et multiscalaire », in François Moullé (dir.) *Frontières*, Presses Universitaires de Bordeaux, 337p

Rosière S., 2020 - *Frontières de fer le cloisonnement du monde*, Syllepse, 181 p.

Sabrié M., 2020 - « L'Entre faire «frontière» et l'effacer : Nicosie la schizophrène ? », in Woessner R.(dir.), *Frontières*, Atlande, 525p

Staszak J.-F., 2017 (dir.), *Frontières en tous genres : Cloisonnement spatial et constructions identitaires*, PUR, 211 p.

Tertrais B., Papin D., 2016 - *L'atlas des frontières*, Les Arènes, 132 p.

Vassiliou, P., 2005 - « De l'Antiquité à nos jours ». *Outre-Terre*, 10(1), 413.
<https://doi.org/10.3917/oute.010.0413>

Webster C. & Timothy D. J., 2006 - "Travelling to the 'Other Side' : the Occupied Zone and Greek Cypriot Views of Crossing the Green Line". *Tourism Geographies*, 8(2), 162-181. <https://doi.org/10.1080/14616680600585513>